



**IDP**  
Depuis 1997

Institut de Droit Pratique

5 -7 rue Villehardouin 75003 Paris Tél : 01.53.26.95.52 Email : [info@idp-formation.com](mailto:info@idp-formation.com) Internet : [www.idp-formation.com](http://www.idp-formation.com)

*Dernière mise à jour du document : 5 avril 2024*

# « LE NOUVEAU DROIT DES ÉTRANGERS »

## ACCES AUX DROITS. ENTREE ET SEJOUR

Formation intra (présentielle ou distancielle)

Pour organiser une formation, contactez Raymond Taube : 06.60.46.45.45 ou [info@idp-formation.com](mailto:info@idp-formation.com)

L'IDP étant certifié Qualiopi, cette formation est finançable dans le cadre de [l'article L6321-1 du Code du travail](#) (maintien des compétences et adaptation des salariés à leur poste de travail »

## Public et prérequis :

---

Liste non limitative :

- Professionnels de l'accompagnement juridique et/ou social (assistantes sociales, CESF, MJPM, MJD, éducateurs, juristes ou personnels des associations...).
- Bénévoles au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères
- Intervenants pour l'accès aux droits dans les structures d'accueil
- Cadres des ressources humaines...

Prérequis : aucun.

## Modalités et prix :

---

### DUREE :

Durée recommandée : 2 ou 3 jours, soit 14 ou 21 heures. Possibilité de conférence-débat thématique (un seul point du programme) sur ½ journée ou 1 journée : nous contacter.

### DATES, DELAIS D'ACCES ET INSCRIPTION :

Dates de réalisation déterminées d'un commun accord entre l'IDP et son client. En général, prévoir environ un mois pour organiser une formation. Une fois les dates de la formation déterminées, les modalités de participation et les délais d'accès sont déterminés par l'employeur des stagiaires.

### COUT PEDAGOGIQUE NET (non soumis à TVA - Art. 261-4-4 du CGI) :

Coût : 2690 € (deux jours), 3990 (trois jours).

En formation présentielle peuvent s'ajouter les frais de missions du formateur (transport, hébergement, restauration), dépendant du lieu de la formation.

**Nombre de participants :** Le coût est forfaitaire et n'est pas fonction du nombre de participants. Pour des raisons pédagogiques, il est préférable de ne pas dépasser une douzaine de stagiaires. Possible surcoût si journées pas consécutives ou formation d'un seul jour avec long trajet.

#### **SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET SERVICES EN LIGNE :**

**Accès à la plateforme numérique de l'IDP** permettant de télécharger les supports (PDF, PowerPoint et/ou, vidéos...) et de contrôler et réviser ses acquis au moyen d'exercices (quizz, QCM, QCU...).

## **Pourquoi cette formation ?**

---

Les professionnels accompagnant les étrangers dans leurs diverses démarches d'accès au droit (santé, logement, prestations, protection sociale..., tout comme les RH confrontés aux questions d'accès au travail, doivent maîtriser et mettre en œuvre les changements du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Ces démarches sont essentielles à l'intégration des ressortissants étrangers et à la sécurité de leurs employeurs. Ces repères juridiques en matière d'accès aux droits sont notamment indispensables pour les travailleurs sociaux aux fins de bien orienter et accompagner les usagers.

Le droit des étrangers est une matière en perpétuelle évolution, tant du fait du droit national et du droit de l'Union européenne, que de son application par l'administration, ce qui se traduit notamment par de nombreuses circulaires.

**Cette formation étant organisée en intra, le programme est modulable et s'adapte aux besoins des participants.** L'IDP ne fait que du droit (et non de la politique !) et les objectifs de chaque formation sont ceux de nos stagiaires. Par exemple, une association peut être intéressée par l'accès aux droits et aux prestations sociales et/ou par le droit d'asile, ou encore par les recours que le droit national et le droit européen offrent à un étranger.

Un service social des élèves sera en priori intéressé par la scolarisation d'enfants étrangers, même si les questions relatives au séjour et au travail des parents ne peuvent être écartées.

Un service social hospitalier sera plus concerné par l'accès aux soins. Une entreprise le sera par l'accès au travail. D'ailleurs, l'employeur a l'obligation de vérifier la spécificité de chaque titre de séjour donnant droit au travail ou nécessitant une autorisation.

## **Objectifs de la formation :**

---

L'objectif de la formation est de doter les stagiaires de tout ou partie des aptitudes et compétences suivantes, selon leurs demandes formulées en amont de la formation :

- L'accompagnement et l'orientation du ressortissant étranger dans ses démarches et l'aide à mieux s'intégrer dans la société au regard du CESEDA et de son application pratique.
- La compréhension de la portée des différents titres de séjour et de travail.

- La scolarisation d'enfants étrangers.
- La relation entre séjour et travail.
- Les conditions et modalités d'accès aux prestations sanitaires et sociales.
- Adapter l'orientation et l'intervention aux pratiques administratives.
- Maîtriser les textes pour résoudre les cas concrets
- Mettre en œuvre les voies de recours.
- Le cas échéant (selon cahier des charges et durée de la formation) : connaître les modalités d'accès à la nationalité française, connaître le mécanisme du droit d'asile et les recours.

D'un point de vue opérationnel, le stagiaire doit pouvoir utiliser les acquis de la formation dans le processus d'accompagnement, de renseignement et d'orientation d'un étranger confronté à un problème juridique relatif à son droit au séjour et/ou au travail. En service social du travail, le bénéficiaire de la formation peut accompagner l'entreprise en matière d'accès au travail des étrangers.

## Moyens pédagogiques et techniques, formateurs :

---

Les supports sur la thématique de formation sont mis à disposition des stagiaires sur la plateforme numérique de l'IDP. Les références juridiques dans les supports sont des liens vers Légifrance, afin de garantir leur actualisation.

La formation est animée par un juriste spécialisé en droit des étrangers possédant une fine connaissance, non seulement du cadre juridique, mais aussi des pratiques des administrations et juridictions compétentes, en particulier Madame Hafida Naceur, formatrice certifiée, ancienne avocate en Algérie, également ancienne stagiaire de l'IDP, ayant bénéficié de la formation « outils juridiques de l'accompagnement social ».

## Programme :

---

*Le programme est indicatif, puisque modulable. La durée habituelle de la formation est de deux jours (14h), mais un travail sur l'ensemble du programme en mériterait une troisième.*

### Entrée, séjour et travail

- ❖ **L'entrée sur le territoire français**
  - Le visa touristique (C)
  - Le visa long séjour (D)
  - Les recours contre les refus de visas
- ❖ **Les différents titres de séjours**
  - **VLS-TS (Visa long séjour valant titre de séjour)**
    - ✓ VLS Conjoint de Français
    - ✓ VLS regroupement familial
    - ✓ VLS étudiant
  - **Carte de séjour vie privée et familiale**
    - ✓ Conjoint de Français
    - ✓ Parent d'enfant français

- ✓ Regroupement familial
- ✓ Visiteur
- ✓ Étranger malade
- ✓ Étudiant
- ✓ Liens familiaux (Mariage, PACS...)
- ✓ Admission exceptionnelle (Circulaire Valls .. )
- **Cartes de séjour professionnelles et démarches de l'employeur (si demandé)**
  - ✓ Salarié
  - ✓ Saisonnier
  - ✓ Travailleur temporaire
- **Carte de résident de 10 ans**
  - ✓ Carte de résident classique
  - ✓ Carte de résident retraité (Accords franco-algériens)
- ❖ **Les mesures d'éloignements**
  - L'obligation de quitter le territoire français
  - Le placement en centre de rétention et l'assignation à résidence
  - L'interdiction de retour sur le territoire français
- ❖ **Cas pratiques**
  - Étude de cas
  - Jeux de rôle (participation des stagiaires + Synthèse)
  - Évaluation
- **Autres (selon priorité des stagiaires et durée de la formation) :**
  - ❖ Le mariage et le divorce à l'étranger et la transcription (et exequatur) en France
  - ❖ La Kafala (recueil légal des mineurs étrangers)
  - ❖ Femmes étrangères victimes de violences conjugales et effets sur la carte de séjour
  - ❖ Le droit de la nationalité (mode d'acquisition) :
  - ❖ Le droit d'asile

## Analyse fine des besoins des stagiaires :

---

En formation intra, le programme peut être modifié, affiné ou aménagé en fonction des besoins particuliers des participants, comme stipulé au début de la description du programme (ci-dessus). Au plus tard deux semaines avant le début de la formation, les stagiaires ou leur employeur ont la possibilité d'adresser des suggestions ou questions à [appreciations@idp-formation.com](mailto:appreciations@idp-formation.com), afin qu'il y soit répondu collectivement.

En formation inter-entreprises, la possibilité de poser une question écrite avant la formation ne s'applique que dans le cadre d'une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

## Contact et référent pédagogique :

---

Raymond Taube : 06.60.46.45.45 / [raymond.taube@idp-formation.com](mailto:raymond.taube@idp-formation.com)

Référent pédagogique : le formateur